Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251119-2025_63-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 7**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, FLACASSIER Rachel, GRANDAUD Gilbert, MARTIN Sébastien, LAY Jean-Pierre, ROUGIER Serge ;

Excusés : ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri, LAUCOURNET Jean-Marie.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2025.

2025/63 – Attribution de la gestion des gîtes communaux à l'entreprise « aux services du Lac » à Auphelle :

Le Maire rappelle que le conseil a confié à l'entreprise « aux services du lac » la gestion des gîtes jusqu'à fin 2025 par délibération du 11 juillet 2025.

L'entreprise assurera :

- l'entretien des gîtes entre chaque location, sans problème de recrutement et de travail le weekend ;
- La gestion des locations et l'encaissement des sommes correspondantes qu'elle reversera au Service de Gestion Comptable de Saint Léonard de Noblat ;
- Une meilleure publicité des gîtes par l'intermédiaire du réseau de l'entreprise « aux services du lac » qui assurerait probablement une hausse de la fréquentation ;
- La maintenance des gîtes au niveau du petit matériel et des petits travaux d'entretien, inclus dans l'offre de l'entreprise ;
- Un accueil physique systématique des locataires avec l'établissement d'un état des lieux, ce qui est actuellement difficile à mettre en place.

L'entreprise « aux services du Lac » propose cette prestation pour un coût de 25% du montant des réservations, plus 150.00 € de frais initiaux pour la mise en ligne des gîtes sur différentes plate formes.

Le Maire souligne que si les gîtes sont d'avantage loués, cela pourra couvrir en partie ou totalité la retenue de 25% du prix des locations par l'entreprise. Mr P Belmon souligne que ces 25% devront être prélevés sur les tarifs votés par le conseil municipal, et non sur les commission perçues en plus par certains intermédiaires (sites en ligne, frais de dossier gîtes de France…etc).

Actuellement la gestion des gîtes a été confié à l'entreprise aux services du lac seulement jusqu'à la fin de l'année 2025. Cependant la convention signée avec l'entreprise étend cette période à l'année 2026, les réservations dans les gîtes fin 2025 étant quasiment absentes.

Il demande au conseil de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 07 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention :

- **Confie** à l'entreprise « aux services du Lac, JPB El Bussière HAFSSA » 12 impasse des chênes 87 470 Peyrat le Château la gestion des gîtes selon les

Envoyé en préfecture le 19/11/2025
Reçu en préfecture le 19/11/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251119-2025_63-DE

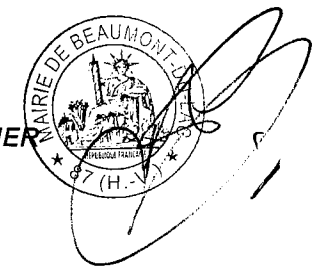
modalités exposées ci-dessus à compter du 01er septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026,

- **Accepte** l'offre de l'entreprise « aux services du Lac » pour un coût correspondant à 25% du prix de location des gîtes et des frais initiaux de mise en ligne de 150.00 € ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'offre de l'entreprise « aux services du Lac » ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Serge ROUGIER



Transmis en Préfecture le 19 novembre 2025, publié le 19 novembre 2025.